

L'IMAGE

Les chenilles urticantes délogées manu militari

- VU 64 FOIS
- LE 21/02/2018 À 05:00



Photo HD Photo RL

Abattre un arbre est un crève-cœur mais à Guénange, il y avait nécessité. Les agents de l'ONF ont terminé la coupe des chênes où les chenilles urticantes avaient élu domicile. Il faut savoir que chaque chenille possède plusieurs milliers de poils microscopiques qu'elle peut libérer lorsqu'elle se sent inquiétée. Les nids abritent des millions de poils et conservent leur capacité urticante bien après la disparition des dernières chenilles, pendant plusieurs mois, voire un à deux ans ! Afin d'éviter que d'éventuels nids soient préservés et infestent d'autres secteurs, l'ensemble des arbres abattus sera incinéré pour alimenter le chauffage urbain.